

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBAROU
DU LUNDI 02 JUIN 2025
PROCES-VERBAL**

Le 02 juin 2025, à compter de 18 h 30, le conseil municipal, sur convocation adressée par le maire le 29 mai 2025, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 5217-10-4 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal.

Monsieur Philippe MASSON, Maire, préside la séance.

DELIBÉRATION N° 2025-38

Présents :

MASSON Philippe, BIGOT Thierry, BUCCELLI Laurence, LE PALABE Katia, BARRÉ Philippe, RICTER Violette, VESIN Martine, POIRRIER Dominique, PINTO DOS SANTOS Fatima, JEANNEAU Patricia, PAJOT Nadia, PIGNON Bruno, CARDET Marcel

Excusés : CREUZET Mario, ÉPIAIS Christine, MESRINE Christine, BUREAU Marc

Pouvoirs : CREUZET Mario à CARDET Marcel
ÉPIAIS Christine à PAJOT Nadia
MESRINE Christine à BUCCELLI Laurence

* * * * *

Début de séance : 18h30

Secrétaire de séance : LE PALABE Katia

Le quorum étant atteint¹, Monsieur le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit :

* * * * *

¹ Conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT, la majorité des membres en exercice, plus de la moitié, doit assister à la séance.

Ordre du Jour

1. Approbation du compte-rendu de séance du 24 mars 2025.....	2
2. Délibérations du Conseil Municipal.....	2
2.1. DL-2025-38 : PERSONNEL – Police Municipale/Création de poste.....	2
3. Informations diverses.....	2
3.1. Retour de la statue la Vierge à l'Enfant.....	2
3.2. Point sur le festival les Pieds dans le Do.....	2

* * * * *

1. Approbation du compte-rendu de séance du 24 mars 2025

Rapporteur : M. Philippe MASSON

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 24 mars 2025.

2. Délibérations du Conseil Municipal

2.1. DL-2025-38 : PERSONNEL – Police Municipale/Création de poste

Rapporteur : M. Philippe MASSON

Considérant le besoin de sécurité de nos administrés,

Considérant la volonté de garantir une présence élargie de la police municipale, il a été décidé de créer un second poste d'agent de police relevant de la catégorie C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De créer un poste à temps complet (35/35ème) à compter du 5 juillet 2025 de :
 - Gardien-Brigadier ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document liant les différents partenaires sur cette action.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Informations diverses

Rapporteur : M. Philippe MASSON

3.1. Retour de la statue la Vierge à l'Enfant

Monsieur le Maire, Philippe MASSON, indique que la statue de la Vierge à l'Enfant a été rapportée sur la commune et sera de nouveau installée dans l'église prochainement.

Rapporteur : M. Philippe BARRÉ

3.2. Point sur le festival les Pieds dans le Do

Monsieur Philippe BARRÉ, Adjoint au Maire, fait un point sur l'organisation du festival les Pieds dans le Do et notamment sur le dispositif de sécurité.


* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-huit heures quarante-deux.

* * * * *

Procès-verbal arrêté en début de séance du Conseil Municipal du 30 juin 2025

Le/la secrétaire de séance,



Katia LE PALABE

Le Maire,

